

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'ARNOUVILLE

Mise en concordance du cahier des charges du lotissement La Briqueterie avec le Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 022/2024 en date du 24 avril 2024, le maire d'ARNOUVILLE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant mise en concordance du cahier des charges du lotissement La Briqueterie avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

À cet effet, Monsieur Bernard AIME, directeur de l'aménagement urbain et de l'habitat en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard DECHAUMET en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

En application de l'article L. 442-11 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement

La Briqueterie avec le PLU de la commune d'Arnouville, afin de clarifier et sécuriser les conditions s'appliquant à tout projet situé dans le périmètre du lotissement et dans le respect des objectifs du PLU.

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 15 jours consécutifs. L'enquête se déroulera à la mairie, du lundi 17 juin 2024 au lundi 1er juillet 2024 inclus (jusqu'à 17h).

Le dossier d'enquête sera disponible en mairie :

- les lundis, mardis, mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- les jeudis de 13h à 18h30
- les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la commune d'Arnouville : https://arnouville95.fr/article/enquete-publique-concordance-du-cahier-des-charges-du-lotissement-de-la-briqueterie-avec-le Rubrique Mon quotidien > Aménagement et cadre de vie > Enquêtes publiques Urbanisme

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Arnouville (Hôtel de Ville, 15/17 rue Robert Schuman 95400 Arnouville) pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 17 juin 2024 de 9h à 12h
- le mercredi 26 juin 2024 de 14h à 17h
- le lundi 1er juillet 2024 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur :

- par écrit à l'adresse de la mairie : 15/17, rue Robert Schuman CS20101 95400 Arnouville
- ou par courriel : enquetepubliqueconcordance@arnouville95.org

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Arnouville et à la Préfecture du Val d'Oise pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet de la commune : https://arnouville95.fr

À l'issue de l'instruction, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la mise en concordance du cahier des charges du lotissement La Briqueterie avec le PLU. Cette délibération autorisera la prise d'un arrêté communal mettant en concordance le cahier des charges du lotissement avec le PLU.

Pascal DOLL Maire